

Compte rendu du conseil municipal de Prayols du 9 février 2017

Présents : Laguerre Francis, Alard Daniel, Dupuy Gilbert, De Ferluc Xavier, Laurent Patricia, Pascal Janine, Piquemal Rémi, Philip Pascal.

Absentes excusées : Baro Fabienne (procuration à F. Laguerre), Léro Pierrette (procuration à P. Laurent) et Porte-Trauque Julie.

Secrétaire de séance : Philip Pascal.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 décembre est approuvé à l'unanimité.

- 1) PLU : le transfert du PLU intercommunal est refusé à l'unanimité.
Délibération (votée à l'unanimité) pour demander une subvention au conseil départemental.
- 2) ONF : création d'une piste vers le chemin du Courtalet et d'une piste qui rejoint le Mesclé du bas pour permettre l'exploitation du bois et la montée du bétail vers les estives du Prat d'Albis. Le projet de l'ONF pour les 2 pistes s'élève à 7811€. Une aide est possible à hauteur de 70% et les 30% restant seront à la charge de la mairie. Le conseil valide à l'unanimité ce projet.
Coupe usagère : la réunion du 23 janvier a présenté l'entrepreneur qui gèrera les 15 lots : M. Garcia Guillaume, le prix restant identique aux années précédentes (soit 220 € +80 € pour le transport). Le conseil se préoccupe de la végétation croissante aux abords du village.
- 3) Compétence jeunesse : fin de la convention avec le LEC en décembre 2016. Elle ne sera pas reconduite, ce qui est voté à l'unanimité. Le conseil est d'accord pour honorer financièrement (au besoin) janvier et février 2017. La compétence va être transférée à la Communauté d'aggl. L'évolution des enfants est en baisse sensible : 26 élèves scolarisés à l'école intercommunale.
- 4) Archivage : le centre de gestion a embauché une personne à l'année pour s'occuper des archives dans les mairies. Cette archiviste est venue gracieusement pour estimer le travail à faire : 14 jours à raison de 250€ par jour soit 3 500 € : approuvé à l'unanimité.
- 5) Convention santé : le conseil municipal vote à l'unanimité l'avenant de l'adhésion à la convention santé et sécurité au travail du CDG qui conforte l'aspect préventif. Pour les personnels de la mairie, la participation annuelle s'élève à 94€ par agent et reste inchangée.
- 6) Organisation du personnel : les employés ont eu l'entretien d'évaluation avec le Maire et le premier adjoint. La secrétaire de mairie aura cet entretien avec l'employeur principal, la mairie de Saint Pierre de Rivière. Le Maire informe le conseil qu'il a pris les dispositions pour remplacer l'employée absente depuis la mi-septembre en faisant appel au Centre de Gestion.
- 7) Travaux en régie effectués par les employés :
 - Amélioration pour l'accès à la mairie aux personnes à mobilité réduite
 - Columbarium : réalisation des fondations
 - Travaux électriques derrière le kiosque
 - Mise en place de l'abri qui protège la remorque frigo
 - Mise en place de l'aération de l'église.
- 8) SDIAU : un avenant à la convention relative à l'adhésion au service départemental d'instruction des autorisations d'urbanisme doit être signée (960,41 €). Accord unanime.
- 9) Projet salle polyvalente : demande de subventions en cours (FDAL, Dotation parlementaire, DETR, TEPCV). L'architecte contactée la veille a finalisée le projet pour 200 000 € de travaux sans l'auvent. Elle souhaite savoir si elle intègre celui-ci au permis de construire : réponse positive du conseil.
- 10) Subventions : les demandes de subventions attribuées par la mairie aux associations sont identiques à celles de l'année passée excepté celle de la pétanque Prayolaise qui ne demande que 300€ (contre 960 € l'année précédente).

Aucune question diverse. Fin du conseil à 21h45.